

Séance du 7 juillet 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le sept juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Pouldergat, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Henri Savina, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15 Nombre de Conseillers présents : 12

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 13

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Henri SAVINA (Maire), M. Philippe MARLE, Mme. Jeannine LOZACHMEUR, Mme Karine ALLIOUANE, M Ronan KERVAREC, Mme Marie-Pierre COSQUER, M. Michel PICHAVANT, Mme Julie MANNEVEAU, M. André LE COZ, Mme. Catherine LAMOUR, Mme Élisabeth BIKOND-NKOMA ; Mme Isabelle FIACRE.

Absents et excusés :

Absents: M. Rafael GUIAVARCH, M Guillaume TAHON, Mme Katell CHANTREAU **Pouvoirs**: Mme. Katell CHANTREAU donne pouvoir à Mme Jeannine LOZACHMEUR

Secrétaire : M Guillaume TAHON **Date de convocation** : 1^{er} juillet 2021

DCM 2021-31 : Admissions en non-valeur

Rapporteur: Henri SAVINA

Monsieur le Maire informe que l'Assemblée délibérante que, Monsieur le Trésorier Principal de DOUARNENEZ a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 778,49€.

Exercice	Référence pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2010	T-15	13,86 €	Décédé et dde de renseignement négative
2010	T-77602390015	0,10€	RAR inférieur au seuil de poursuite
2011	R-1-44	100,00€	Pv carence



2011	T-67	0,10€	RAR inférieur au seuil de poursuite
2013	R-20-16	27,00€	Décédé et dde de renseignement négative
2013	R-5-12	32,40 €	Décédé et dde de renseignement négative
2013	R-9-15	37,80 €	Décédé et dde de renseignement négative
2013	T-154	552,81€	Autorisation de poursuite refusée
2014	T-288	11,00€	RAR inférieur au seuil de poursuite
2015	T-420	0,50€	RAR inférieur au seuil de poursuite
2015	T-774	2,90€	RAR inférieur au seuil de poursuite
2016	T-650	0,02€	RAR inférieur au seuil de poursuite
		778,49 €	

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

VU la liste des non-valeurs transmise par le Trésorier de DOUARNENEZ

ADOPTE la liste des admissions en non-valeur transmise par le Trésorier de DOUARNENEZ pour l'année 2017 et pour un montant de 778,49€.

<u>DCM 2021-32 : Durée d'amortissement de 15 ans de certains investissements</u>

Rapporteur: Henri SAVINA

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que pour les communes de moins de 3500 habitants, ne sont obligatoires que les dotations aux amortissements des subventions d'équipements versées, comptabilisées au compte 204 ainsi que les frais d'études s'ils ne sont pas suivis de réalisation.

S'agissant des frais d'études (comptes 203x), leur imputation comptable en section d'investissement ne peut être que temporaire dès lors qu'ils ne conduisent pas à la



réalisation du projet d'investissement envisagé. L'amortissement de ces dépenses ne doit donc pas s'entendre comme un amortissement pour dépréciation mais comme une reprise en section de fonctionnement. Ainsi, les comptes 2031 « Frais d'études » et 2033 « Frais d'insertion » non suivis de la réalisation d'une immobilisation sont sortis de l'actif par opération d'ordre non budgétaire (débit compte 193 et crédit compte 203x), au vu d'un certificat administratif attestant que l'immobilisation n'est pas réalisée". Si les frais d'études sont suivis de réalisation, ces derniers sont virés à la subdivision intéressée du compte d'immobilisation en cours (ou nature si finie).

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante, à l'exception toutefois :

- des frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de 10 ans ;
- des frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans ;
- des frais de recherche et de développement qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans :
- des brevets qui sont amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur la durée effective de leur utilisation si elle est plus brève ;
- des subventions d'équipement versées qui sont amorties sur une durée maximale de 5 ans lorsque le bénéficiaire est une personne de droit privé, ou de quinze ans lorsque le bénéficiaire est un organisme public.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'amortir les biens suivants tels que défini ci-dessous :

- Subventions d'équipement versées par un organisme public : 15 ans
- Frais d'études et frais d'insertion non suivis de réalisation : 5 ans
- Frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme : 10 ans

DCM 2021-33 : Décision Modificative n°1 -2021 du budget de la Ville

Rapporteur: Henri SAVINA

Une décision modificative (DM) a pour objectif d'ajuster les prévisions inscrites au budget primitif (BP)

En effet, lors de l'élaboration du budget, la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible. Or, au fur et à mesure de l'exécution, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés.

De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.



Dans ce contexte, la DM ajuste les prévisions et complète les crédits budgétaires en fonction des nouveaux besoins.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la DM du Budget Principal telle que présentée ci-dessous :

BP 2021 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2021	DM n°1 - 2021	Budget Total 2021 (BP + DM)
	Charges à caractère	242.050.00		242.272.22
011	général	212 950,00		212 950,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	336 000,00		336 000,00
014	Atténuations de produits	142 000,00		142 000,00
	Autres charges de			
65	gestion courante	106 355,00	+ 1000,00	107 355,00
Sous-total : dépenses de	gestion courante	797 305,00 €	+ 1 000,00 €	800 305,00 €
66	Charges financières	23 000,00		23 000,00
67	Charges exceptionnelles	500,00		500,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00
Sous-total : dépenses réelles de fonctionnement		830 805,00 €	+ 1 000,00 €	833 805,00 €
68	Dotations aux provisions		+ 1119,00	1 119,00
	Virement à la section			
023	d'investissement	161 273,95	-2 119,00	159 154,95
	Opé. d'ordre de			
042	transferts entre sections	685,00		685,00
Sous-total : dépenses d'o	161 958,95 €	-1 000,00 €	157 958,95 €	
TOTAL DÉPENSES DE				
FONCTIONNEMENT		992 763,95 €	0€	992 763,95 €

Chapitre 65 : « Autres charges de gestion courantes »

. + 1 000 \in au compte 6541 afin d'intégrer les admissions en non-valeur de 2017 ainsi qu'une marge

Chapitre 68 : « Dotations aux provisions »

. + 1 119€ au compte 6817 afin de couvrir des créances considérées comme « douteuses » ou « à risque » (impayés).

Chapitre 023 : « Virement à la section d'investissement »

. – 2 119€ au chapitre 023afin de conserver les équilibres initiaux



BP 2021 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2021	DM n°1 - 2021	Budget Total 2021 (BP + DM)
013	Atténuations de charges	28 500,00		28 500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	36 800,00		36 800,00
73	Impôts et taxes	574 636,00		574 636,00
74	Dotations, subventions et participations	211 400,00		210 400,00
75	Autres produits de gestion courante	23 407,71		23 407,71
Sous-total : recettes de gestion courante		874 743,71 €	0€	873 743,71 €
76	Produits financiers	-		-
77	Produits exceptionnels	1		-
Sous-total: recettes r	éelles de fonctionnement	874 743,71 €	0€	873 743,71 €
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	0		-
Sous-total : recettes d'ordre de fonctionnement		0,00€	0,00 €	0,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	118 020,24 €		118 020,24 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		992 763,95 €	0€	992 763,95 €

Pas de modification sur les recettes de fonctionnement.

BP 2021 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2021	DM n°1 - 2021	Budget Total 2021 (BP + DM)
TOTAL Opération 1	00 : acquisition de			
matériel		53 750,00	+ 1000,00	54 750,00
20	Immobilisations incorporelles	6 400,00	+ 3 000,00	9 400,00
21	Immobilisations corporelles	47 350,00	- 2 000,00	45 350,00
TOTAL Opération 101 : travx de bâtiments		21 291,00	+ 5 000,00	26 291,00
23	Immobilisations en cours	21 291,00	+ 5 000,00	26 291,00
TOTAL Opération 107 : stade municipal		9 000,00	-	9 000,00
23	Immobilisations en cours	9 000,00		9 000,00



TOTAL Opération				
94 : aménagt. du				
bourg		738 100,00	- 27 500,00	710 600,00
	Immobilisations	750 100,00	27 300,00	710 000,00
20	incorporelles	_		-
24	Immobilisations			
21	corporelles	1 000,00		1 000,00
23	Immobilisations en			
	cours	737 100,00	- 27 500,00	709 600,00
TOTAL Opération				
96 : École Yves				
RIOU		5 100,00	+ 3 500,00	8 600,00
21	Immobilisations			
	corporelles	5 100,00	+ 3 500,00	8 600,00
20	Immobilisations			
20	incorporelles	-		-
23	Immobilisations en			
25	cours	-		-
TOTAL Opération				
99 : réseaux		20 000,00	•	20 000,00
20	Immobilisations			
20	incorporelles	20 000,00		20 000,00
TOTAL Opérations				
financières		96 177,95	•	96 177,95
020	Dépenses imprévues	6 617,95		6 617,95
041	Opérations			
	patrimoniales	34 560,00		34 560,00
1641	Emprunts en euros	55 000,00		55 000,00
TOTAL DÉPENSES				
D'INVESTISSEMENT		943 418,95 €	-18 000,00 €	925 418,95 €

Opération 100 « acquisition de matériel » :

- . + 3 000€ au compte 2051 pour la création du nouveau site internet, suite aux appels d'offre.
- . 2 000€ au compte 2188 afin d'intégrer l'écart entre le prix d'achat du tracteur et le montant budgété, mais aussi afin de garder une marge de manœuvre pour de l'outillage.

Opération 101 « travaux de bâtiments » :

. + 5 000€ au compte 2313 afin de provisionner un enveloppe pour la réalisation de travaux de mise en sécurité de Ti an Holl, conformément aux préconisations de la commission de sécurité.

Opération 94 : « aménagement du bourg » :

. – 27 500€ au compte 2315 conformément à la délibération du Conseil Municipal annulant le projet d'électromobilité.



Opération 96 : « École Yves RIOU »

. + 3 500€ au compte 2188 afin de permettre l'intégration d'un portail à l'école (projet à mettre en adéquation avec Habitat 29 - copropriété)

Opérations financières :

. Transfert des crédits du chapitre 041-compte 2313 au chapitre 041-compte 2031 pour une régularisation (34 560€)

BP 2021- RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2021	DM n°1 - 2021	Budget Total 2021 (BP + DM)
TOTAL Opération 9	4 : aménagt. du bourg	384 000,00	-	384 000,00
13	Subventions d'investissement	384 000,00		384 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	-		-
TOTAL Opération 9	6 : École Yves RIOU	2 500,00	-	2 500,00
13	Subventions d'investissement	2 500,00		2 500,00
TOTAL Opération 1	07 : Stade Municipal	-	-	-
13	Subventions d'investissement	-		-
TOTAL Opérations Financières		556 918,95	- 18 000,00	538 918,95
001	Excédents d'investissement reportés	169 558,08		169 558,08
021	Virement de la section de fonctionnement	161 273,95	- 2 119,00	159 154,95
041	Opérations patrimoniales	34 560,00		34 560,00
10	Dotations	7 000,00		7 000,00
1068	Excédents de fonctionnement reportés	133 841,92		133 841,92
1641	Emprunts et dettes assimilées	50 000,00	- 15 881,00	34 119,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	685,00		685,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		943 418,95 €	-18 000,00 €	925 418,95 €

Opérations financières :

. Chapitre 021 – « virement de la section de fonctionnement » : - 2119€, conformément à la réduction du chapitre 023 « virement à la section d'investissement » (en dépenses de fonctionnement)



- . Compte 1068 : emprunts et dettes assimilées : 15 881€, l'emprunt d'équilibre est réduit, en cohérence avec la diminution des dépenses d'investissement.
- . Chapitre 040 « opération d'ordre de transfert entre sections » -compte 2158, régularisation du compte avec un transfert des 685€ au compte 28041582.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer comme suit :

Le Conseil Municipal,

VU la proposition de Décision Modificative n°1 - 2021du budget de la ville présentée cidessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APROUVE la Décision Modificative n°1 - 2021du budget de la ville telle que présentée cidessus,

PRÉCISE que:

- La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à : 992 763,95€
- La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à : 925 418,95€€

DCM 2021-34 : Convention relative au financement de l'initiation de la langue bretonne dans les écoles primaires et publiques pour la période de septembre 2021 à juillet 2024

Rapporteur: Henri SAVINA

Le département du Finistère a transmis la convention relative au financement de l'initiation de la langue bretonne dans les écoles primaires et publiques pour la période de septembre 2021 à juillet 2024 dont une copie est transmise en annexe de la présente délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer comme suit :

Le Conseil Municipal,

VU la convention relative au financement de l'initiation de la langue bretonne dans les écoles primaires et publiques pour la période de septembre 2021 à juillet 2024

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPOUVE la convention relative au financement de l'initiation de la langue bretonne dans les écoles primaires et publiques pour la période de septembre 2021 à juillet 2024

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, ses avenants et tous les documents permettant à son exécution.

POULDREGAD TO THE POULDERGAT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2021

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES »

Epicerie:

- Le 20 juin 2021, la gérante de l'épicerie de la commune a donné son préavis d'un mois pour un départ.
 - Le bâtiment appartenant à Douarnenez Communauté, un appel à projet en commun va être lancé dans les prochains jours.

Travaux Rue Saint-Ergat:

o La réception des travaux de la rue Saint-Ergat est prévue le 22 juillet 2021.

Pôle culturel médiathèque - 3ème lieu de vie :

. Demande de subvention

- La commune a déposé une demande de subvention de 60 000€ auprès de la Région pour son projet de pôle culturel au titre du dispositif « Bien Vivre en Bretagne »
- Si le projet est retenu, le Conseil Municipal sera amené à délibérer sur cette demande
- o Réponse attendue au second semestre.

. Avancée du projet

- o Une réunion avec le département est organisée afin de valider le projet.
- Le permis de construire sera déposé à partir des plans validés en comité de pilotage et le retour effectué par le département.

Travaux jobs d'été:

- Les travaux auront lieu du 19 au 23 juillet sur la commune de POULDERGAT dans ce dispositif initié par Douarnenez Communauté comprenant 6 jeunes encadrés par l'ULAMIR.
- o Sont prévus :
 - La peinture extérieure de la bibliothèque actuelle et du cabinet infirmier en jaune
 - La peinture intérieure du hall, du bureau et de la salle de sieste de Ti ar Vugale
 - Le lavage de murs et de portes à Ti An Holl
 - Le lavage de tables de Ti An Holl
 - Du désherbage



Troc et puces le 25 juillet

o Le troc et puces se tiendra le 25 juillet 2021 au terrain de football.

Villes et villages fleuris :

 La commune a reçu le jury de villes et villages fleuris. Le résultat des délibérations du jury sera connu en novembre.

Prochain Conseil Municipal le 7 septembre 2021

Fin du Conseil Municipal : 18h32



SAVINA Henri	
MARLE Philippe, 1 ^{ier} adjoint	
LOZAC'HMEUR Jeannine, 2ième adjointe	
KERVAREC Ronan, 3 ^{ième} adjoint	
CHANTREAU Katell	
ALLIOUANE Karine	
TAHON Guillaume	
COSQUER Marie-Pierre	
GUIAVARC'H Rafael	
BIKOND-NKOMA Elisabeth	
PICHAVANT Michel	
FIACRE Isabelle	
MANNEVEAU Julie	
LE COZ André	
LAMOUR Catherine	
Secrétaire : Julie	
MANNEVAU	

Date de convocation : 1er juillet 2021